

Petit Déjeuner Presse
« L'ARS en action »
dans le département
de la Meurthe & Moselle

18 Juin 2019

Dossier de presse

Sommaire

Présentation de la Délégation Territoriale de la Meurthe & Moselle.....	3
Renforcer les soins de proximité, assurer la relève démographique et renforcer l'accès aux soins non programmés	4
Développer les dynamiques territoriales et partenariales en santé.....	10
Agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	13
Lutter contre l'habitat indigne	14

Contact presse

Laura PHILIS
Chargée de communication
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Présentation de la Délégation Territoriale de la Meurthe & Moselle

L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de Délégations Territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1^{er} avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

L'ARS Grand Est dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population.

La délégation territoriale de Meurthe & Moselle, c'est une équipe de 43 personnes qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé en Meurthe & Moselle.

Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- **La prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge** permettant de travailler sur des thématiques spécifiques et/ou publics spécifiques : impulser des dynamiques territoriales avec les acteurs et les partenaires locaux.
- **L'accès aux soins de proximité** : favoriser l'installation des médecins libéraux en Meurthe et Moselle, soutenir la création des maisons de santé pluridisciplinaires, favoriser les exercices coordonnés et pluri professionnels (équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.).
- **L'organisation de l'offre de soins en établissements de santé et dans les structures médico-sociales** : analyse et suivi budgétaire, dossiers d'autorisations, contractualisation mais également animation et développement des coopérations et partenariats entre autre mais également permettant des parcours sans rupture des usagers dans une logique inclusive
- **La veille et la sécurité sanitaires et environnementales** avec la surveillance de la qualité des eaux de loisirs (baignades et piscines) et des eaux destinées à la consommation humaine, la lutte contre l'habitat indigne, la prévention des intoxications par le monoxyde de carbone, la prévention du risque lié aux légionelles, aux déchets d'activités de soins, à l'amiante, l'émission d'avis sanitaires en matière d'urbanisme ou de risques industriels, la promotion de la qualité de l'air.

De manière complémentaire, un travail transversal d'animation territoriale est mis en œuvre pour permettre une articulation de l'ensemble de ces domaines de santé et des champs d'intervention au sein de la DT et sur le territoire avec les partenaires.

Renforcer les soins de proximité, assurer la relève démographique et renforcer l'accès aux soins non programmés

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, Conseil Départemental, etc.).

En déclinaison du Plan national d'accès aux soins et du projet Ma santé 2022, l'Agence Régionale de Santé, en partenariat avec l'Assurance Maladie et les autres partenaires institutionnels (Conseil Régional, Préfecture, URP, Ordres professionnels...) organise :

- le renforcement de l'offre de soins dans les territoires, avec une présence médicale et soignante accrue (développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Equipes de Soins Primaires...)
- une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue et l'installation et la coopération de professionnels dans un contexte de démographie médicale exigeant

L'offre de soins non programmés doit se développer pour être graduée et adaptée en fonction de l'état de santé des patients. S'agissant des soins non urgents qui pourraient relever de la médecine de ville, il est pertinent qu'ils soient pris en charge par cette dernière.

La mise en place de lieux d'accueil des soins non programmés, Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé ou autre, doit être encouragée et développée, en fonction des possibilités organisationnelles offertes par chaque territoire, en s'appuyant sur les actions ou expérimentations concluantes en région ou hors région.

L'enjeu de cet objectif est d'articuler les offres de la ville et de l'hôpital pour que le patient ait accès à une prise en charge adéquate, en fonction de son besoin et à tout moment.

❖ La Communauté de Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Toulousain

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont pour ambition de rapprocher les professionnels de santé de ville, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux, qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre aux besoins en santé de la population. C'est donc un véritable projet de santé pour la population qui est le préalable à cette contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

L'objectif est de « mailler » le territoire en faisant en sorte que tous les professionnels de santé, qu'ils soient issus de l'Hôpital, de la médecine de ville, du monde médico-social se coordonnent et travaillent ensemble et en complémentarité pour que les parcours de prises en charge n'aient pas de ruptures et que les patients aient la garantie de bons soins aux bons moments, de façon adaptée et graduée.

Le projet de santé de la CPTS du sud Toulinois a été validé en juin 2018. Constituée à l'initiative des professionnels de santé de ville, elle associe également d'autres acteurs de la santé en fonction de la nature des projets.

La CPTS du Sud Toulinois fédère 36 professionnels de santé, le CH de Toul, le GIP « Grandir et Vieillir en Pays de Colombey », le pôle de psychiatrie adulte et le pôle universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Psychiatrique de Nancy (CPN), le réseau territorial du Sud Lorraine (RESAPEG) et le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Des groupes de travail mobilisant les professionnels de santé du territoire ont retenus 13 actions :

- programmes d'Education thérapeutique du patient (ETP) qui vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique,
- dispositif « Infirmière ASALEE »,
- promotion de la vaccination,
- repérage et prévention de l'épuisement des aidants familiaux,
- repérage de la perte d'autonomie en lien avec le dispositif PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) déployé sur le territoire,
- programme de soutien à la parentalité,
- programmes de lutte contre la sédentarité et de promotion de l'activité physique,
- sensibilisation aux dangers des écrans,
- enquête auprès de l'ensemble des acteurs en contact direct avec la population,
- formations des professionnels de ville au repérage et à la prise en charge des conduites addictives,
- outils de communication entre professionnels de ville et les différentes structures,
- outils de liaison en amont et en aval de l'hôpital,
- télémédecine.

Une coordinatrice de la CPTS, reconnue sur le territoire et recrutée à temps partiel, assure la coordination de la mise en œuvre du projet.

Pour les professionnels de santé, la CPTS leur permet d'améliorer leurs conditions d'exercice, notamment un gain de temps médical par une meilleure connaissance des ressources du territoire et une meilleure coordination avec le partenaire. Les parcours de soins des patients sont fluidifiés et sécurisés.

L'ARS a soutenu financièrement l'élaboration du projet de santé de la CPTS à hauteur de 14 580 € et poursuit l'accompagnement de sa mise en œuvre, notamment en s'assurant de la cohérence territoriale des actions de santé. L'ARS finance également le fonctionnement à hauteur de 42 860 €, dans l'attente de l'accord conventionnel interprofessionnel qui prendra le relais.

❖ Les nouvelles Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) : Villers-les-Nancy/Clairlieu, Audun le Roman et Longuyon

Les MSP regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun. Ces professionnels de santé travaillent ensemble dans une logique de prise en charge coordonnée.

Les avantages pour la population

Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.

Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.

➔ L'ouverture de la **MSP de Villers-les-Nancy/Clairlieu** est prévue en 2020.

La pose de la première pierre a eu lieu le 4 juin dernier. La MSP sera implantée sur un terrain communal situé avenue Paul Muller.

Portage du projet immobilier : mairie de Villers-les-Nancy

Les enjeux spécifiques de la future MSP de Villers Clairlieu :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients Améliorer l'offre de soins locale par la coordination des acteurs de soins et médico-sociaux
- Améliorer la qualité des soins par un partage des savoirs professionnels
- promouvoir la prévention de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle.

L'équipe de professionnels de santé, regroupés en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, sera composée de :

- 3 médecins généralistes
- 2 infirmiers
- 1 diététicien
- 1 orthophoniste
- 1 podologue
- 1 kinésithérapeute
- 3 dentistes

La MSP sera ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h. Les médecins s'organisent à tour de rôle pour assurer les soins non programmés.

L'ARS finance ce projet à hauteur de 150 000€ (subvention versée en 2018).

Le projet bénéficie d'autres subventions, à savoir :

- Etat : 250 000€
- Région Grand Est : 150 000€
- Métropole du Grand Nancy : 50 000€

→ **L'ouverture de la MSP de Audun le Roman est prévue le 2 septembre 2019.**

Elle est implantée en centre bourg à Audun-le-Roman, entre la Maison de l'Enfance et l'école, à proximité de la pharmacie.

Portage du projet immobilier : communauté de communes Cœur du Pays Haut

Les enjeux spécifiques de la future MSP de Audun le Roman :

- Endiguer, par une démarche d'anticipation volontariste, les risques de désertification médicale
- Permettre au patient de trouver, sur un site unique, une offre de soins pluridisciplinaire
- Favoriser le maintien des professionnels de santé et à terme l'installation de jeunes professionnels pour assurer le remplacement de ceux sur le point de prendre leur retraite
- Garantir aux professionnels de santé des conditions d'exercice attractives et une qualité de vie personnelle en développant de nouvelles méthodes de travail qui contribueront à mettre fin à une forme d'isolement dans l'exercice de leur métier.

L'équipe de professionnels de santé, regroupés en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, sera composée de :

- 2 médecins
- 4 infirmiers
- 4 kinésithérapeutes
- 5 orthophonistes
- 1 psychologue clinicien
- 1 diététicien
- 2 ergothérapeutes
- 1 orthopédiste orthésiste
- 1 sage-femme
- 1 pédicure podologue

La MSP sera ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin de 8h à 12h. Les médecins assureront la continuité des soins durant ces horaires d'ouverture



L'opération a bénéficié de 1 500 000 € de subventions :

- Conseil Régional : 150 000 €
- Fonds Européens : 150 000 €
- Etat : 1 000 000,00€ (FNADT : 350 000 €/DETR : 650 000 €)
- Conseil Départemental : 200 000 €

→ L'ouverture de la MSP de Longuyon le 17 juin 2019.

Les professionnels ont retenu 7 thèmes prioritaires d'actions, en corrélation avec le vieillissement de la population :

- BPCO broncho-pneumopathies chroniques obstructives,
- maladies métaboliques et facteurs de risques cardio-vasculaires,
- amélioration de la couverture vaccinale de la population,
- prise en charge de la lombalgie commune,
- prise en charge orthophoniste des séquelles d'AVC et d'affections neuro-dégénératives,
- santé bucco-dentaire,
- maintien à domicile des personnes âgées dépendantes ou non
- Développement de l'éducation thérapeutique du patient face à l'augmentation des pathologies chroniques.

Portage du projet immobilier : communauté de communes des Terres Lorraines du Longuyonnais.

L'équipe de professionnels de santé, regroupés en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, sera composée de :

- 5 médecins généralistes
- 4 infirmiers
- 3 orthophonistes
- 3 kinésithérapeutes
- 2 chirurgiens-dentistes
- 1 sage-femme

La MSP sera ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h. Les médecins s'organisent à tour de rôle pour assurer les soins non programmés.

L'opération a bénéficié de subventions publiques :

- Conseil Régional : 150 000 €
- Fonds Européens : 150 000 €
- Etat : 1 421 086 €
- Conseil Départemental : 491 340 €

❖ Permanence des soins au point fixe de garde de Blénod-Lès-Pont-A-Mousson

La permanence des soins ambulatoire (PDSA) consiste à organiser l'offre de soins libérale et de répondre, par des moyens adaptés et régulés, aux demandes de soins non programmés des patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets.

La garde des médecins généralistes s'organise à la fermeture des cabinets médicaux, à savoir le soir à partir de 20h et le samedi à partir de 12h ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée.

Le Centre 15 s'occupe d'orienter les patients. C'est un médecin régulateur libéral qui dirige le patient à un médecin de garde de son secteur ou au point fixe de garde. Dans certains cas, un conseil médical est suffisant.

Elle permet aux patients d'avoir accès à un médecin le soir et la nuit tous les jours à partir de 20h, le samedi de 12h à 20h, dimanche, jours fériés et jours de pont de 08h à 20h.

Le point fixe de garde de Blénod-Lès-Pont-A-Mousson est en service depuis septembre 2018 pour les habitants du bassin mussipontain (cabinet médical de garde situé dans un bâtiment annexe de la commune au 220 TER avenue Victor-Claude). Les patients se déplacent au point fixe, soit après appel au 15, soit directement.

Un bilan sera réalisé cet été pour réaliser un point de situation sur cette activité assurée par SOS médecins en lien avec le SAMU 54 et la municipalité.

Développer les dynamiques territoriales et partenariales en santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite à l'appui de données chiffrées mais aussi d'entretiens avec la population et les acteurs.

Concrètement, le CLS est un contrat d'engagement sur plusieurs années. Les partenaires de l'ARS proposent un certain nombre d'actions qui sont décrites dans le contrat et pour lesquels des financeurs s'engagent. Ce sont surtout des actions de prévention et d'accès aux soins qui sont ciblées dans ces contrats. Ces contrats sont le cadre de l'action en santé sur un territoire donné.

En Meurthe et Moselle, 3 CLS ont été contractualisés :

- Le CLS Métropole du Grand Nancy, premier CLS signé sur le département de Meurthe-et-Moselle le 15 mars 2013 – en cours de reconduction
- 2 CLS signés le 19 décembre 2018 sur le territoire Terres de Lorraine autour d'un plan d'actions commun :
 - Le CLS sur la communauté de communes Terres Toulaises et la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulais
 - Le CLS sur la communauté de communes de Moselle et Madon et la communauté de communes du Saintois

D'autres projets de CLS sont engagés à différents stades du processus d'élaboration:

- Projet de CLS du Pays du Lunévillois
- Projet de CLS de la communauté de communes Orne Lorraine Confluence
- Projet de CLS du PETR du Val de Lorraine,

❖ Les Contrats Locaux de Santé Terres de Lorraine

Les travaux conduits avec les acteurs locaux ont abouti à la rédaction de 30 fiches-actions structurées selon six grands axes stratégiques :

- Addictions
- Santé Mentale
- Accès à la prévention et aux soins des « invisibles »
- Santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte

- Sport santé- Bien-être et alimentation
- Santé et environnement

Les premières actions concrètes concernent notamment :

- la prise en charge précoce des enfants autistes repérés. Des moyens supplémentaires ont été attribués spécifiquement au pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) pour le territoire Terres de Lorraine à hauteur de 131 000 €. Le dispositif propose une réponse individualisée permettant d’instaurer une logique de parcours sans rupture à la personne porteuse de TSA et permet d’intervenir dès l’annonce d’un diagnostic et tout au long de la vie. La réponse s’élabore en étroite collaboration avec les usagers, leur famille et des partenaires.
- Un programme de rattrapage vaccinal en milieu scolaire a commencé début 2019 et remporte une bonne adhésion des 8 écoles primaires prévues sur la commune de Toul.
- Des groupes de travail se réunissent pour définir les modalités de mise en œuvre des actions autour notamment de la pratique de l’activité physique à développer sous différents angles : l’activité physique adaptée sur prescription médicale, encore le sport en entreprise ou l’accès à la pratique sportive dans les zones plus rurales.

❖ Le Contrat Local de Santé Métropole du Grand Nancy

Le Contrat Local de Santé Métropole Grand Nancy a permis le renforcement de dispositifs existants, et aussi d’expérimenter de nouvelles actions structurantes.

Parmi les 44 actions de ce premier contrat :

- création d’un poste spécifique, en 2015, d’un chargé d’accompagner et de coordonner la prise en charge médicale et médico-sociale des personnes : demandeurs d’asile ou en grande précarité hébergées par les structure sociales, notamment des migrants adultes et mineurs non accompagnés.
Ce poste rattaché à la permanence d’accès aux soins de santé (PASS) du CHRU est co-financé par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et l’ARS à hauteur de 22 000 € chacun.
- « TREMPLIN SPORT » propose un programme d’activités sportives à destination des personnes en situation de précarité et/ou en insertion. L’action bénéficie d’un financement de 11 000 euros par l’ARS, complété par des co-financements assurés notamment par la DDCS, le Conseil Départemental, la CAF et la Ville de Vandoeuvre.

Le contrat local de santé 2^e génération, dont la signature est prévue le 15 juillet prochain, se structure autour des 5 axes prioritaires suivants :

- Proposer un environnement favorable à la santé aux habitants de la Métropole du Grand Nancy

- Préserver et améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé notamment pour les populations fragiles
- Améliorer la qualité de vie des citoyens dans une vision globale de la santé tant physique, sociale que psychique
- Renforcer la pratique de l'activité physique et l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et adaptés selon l'âge
- Favoriser la prévention des risques et la réduction des dommages en matière d'addictions.

Ils seront, pendant ces 5 prochaines années, les fils conducteurs d'un programme de 50 actions qui feront l'objet d'un suivi régulier pour atteindre les objectifs fixés et éventuellement faire évoluer le contrat.

Agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap

❖ Dispositif des pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

Les PCPE permettent de prévenir les ruptures de parcours, à tout âge, en organisant un accompagnement adapté aux besoins des personnes, quel que soit leur handicap. Cela passe par la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux exerçant sur un territoire, aussi bien en établissement qu'en libéral.

Ce dispositif souple, adaptable et innovant apporte une réponse ajustée aux besoins les plus complexes, en proposant aux personnes des plans d'interventions individualisées, qui exigent la coordination d'une pluralité de professionnels dans une visée inclusive.



L'ARS Grand Est a lancé en 2016 un appel à candidature sur chacun des 10 départements via ses Délégations Territoriales pour la mise en place de pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

Deux PCPE ont ainsi été créés en 2017 à titre expérimental sur le département de la Meurthe et Moselle :

- Le PCPE AEIM (expliquer sigle) (54) co porté par l'AEIM, OHS et l'institut des sourds de la Malgrange, intervenant pour tout âge et tout handicap sur le Nord de la Meurthe et Moselle. Il a notamment permis d'accompagner une jeune fille hospitalisée depuis de nombreuses années dans un projet de vie adapté à ses besoins.
- Le PCPE VAAM (expliquer sigle) (54) porté par Vivre avec l'autisme, intervenant pour tout âge et sur les TSA (troubles du spectre autistique) autour de Nancy (40 kms). Il a notamment permis l'accompagnement d'un autisme en grande difficulté dans un projet inclusif.

En Meurthe et Moselle se sont environs 50 personnes handicapés en situation particulièrement difficile qui sont accompagnés.

Le dispositif est entièrement financé par l'ARS. **Dans sa période expérimentale 2017-2019, l'ARS a financé les deux projets PCPE AEIM (54) et PCPE VAAM (54) à hauteur de 296 500 € chacun.**

Lutter contre l'habitat indigne

❖ Prévention du syndrome de Diogène

Le syndrome de Diogène est une forme de trouble comportemental associant une tendance à l'accumulation d'objets (la syllogomanie), une négligence de l'hygiène corporelle et domestique et, le plus souvent, un isolement social prononcé sans la moindre nécessité de se plaindre de cette situation. Toutes ces conditions réunies sont propices à une vie insalubre et une dégradation du logement dans lequel vivent les personnes atteintes du syndrome de Diogène.

ce dispositif d'accompagnement dédié aux situations d'incurie dans le logement permet de répondre à un manque et d'apporter une réponse pluridisciplinaire.

L'intervention est basée sur un travail de recherche d'adhésion et de participation de l'occupant dans le but d'éviter, si possible, l'intervention contrainte traumatisante et la reproduction du risque sanitaire.

Outre la remise en état du logement (aide au tri, nettoyage, mobilisation de sociétés de nettoyage/débarrassage), **il s'agit de favoriser le maintien à domicile durable dans des conditions sanitaires acceptables, en s'appuyant sur la mise en place de dispositifs d'accompagnement de droit commun appropriés, en particulier dans le domaine du soin et plus largement ceux destinés à apporter une meilleure qualité de vie :**

- aider à retrouver les gestes domestiques,
- rompre l'isolement social,
- reprendre une activité,
- accepter les aides sociales,
- etc...

Ces objectifs s'inscrivent dans un projet global de réhabilitation psychosociale.

Une équipe pluridisciplinaire mobile avec un volet psychologique et un volet social cible les ménages en situation d'incurie dans leur logement, locataires ou propriétaire-occupant, parmi lesquels on pourra trouver :

- des ménages en souffrance psychique,
- des ménages en situation de repli sur soi/rupture de soins/vieillessement,
- des ménages se singularisant par une « non-demande » avec mise en échec des différentes interventions.

La prise en charge et l'accompagnement sont individualisés avec tous les partenaires du champ social, médicosocial, médical voire psychiatrique, avec des problématiques souvent nombreuses comme l'accès aux droits, à la santé, troubles cognitifs et perte autonomie, etc...

Depuis début 2017, 3 à 4 situations d'incurie par mois sont signalées contre 4 à 5 par an les années précédentes. Cette augmentation peut s'expliquer à la fois par de nouvelles sources de signalement mais également par une augmentation générale de ce type de situation.

**En 2018, 14 situations ont été orientées vers le dispositif, 12 étaient encore suivies au 31 décembre 2018.
En 2019, 20 nouvelles situations pourront être orientées vers le dispositif.**

